

INFORMATION & LIAISONS OUVRIERES

oooooooooooo

Compte rendu d'activité N° 18 - Réunion du 4/2/59 - 10 camarades présents

ooooo

I INFORMATION & LIAISONS

- un camarade du MAROC a envoyé une lettre dont la copie figure en annexe.

- des informations sont échangées sur les licenciements de FIVES-LILLE et sur les mouvements qui ont suivi; un bref résumé groupant les informations que nous avons pu recueillir figure en annexe. Sur ce point, il n'est pas possible d'établir des contacts directs avec les ouvriers de la région du Nord; si un camarade recevant ce compte-rendu peut fournir des possibilités de contacts, ou des informations plus directes que celles de la presse, nous lui demandons de nous les faire connaître rapidement.

- pour faciliter la concentration des entreprises, le gouvernement va promulguer une ordonnance permettant aux petites et moyennes entreprises de former des sociétés commerciales d'un type nouveau, bénéficiant d'avantages fiscaux, ceci en vue de mieux faire face aux conditions posées par l'ouverture du Marché Commun.

- la réunion sur la bureaucratie est fixée en principe à Lundi (discussion du premier texte sur le P.C.)

- un camarade de chez MORS donnera un texte sur la réaction des travailleurs aux licenciements; ce texte pourra être joint à une étude sur les mouvements de FIVES-LILLE, à une étude sur la "protection" des travailleurs contre les licenciements et un texte sur le véritable sens du fonds de salaire garanti qui permet aux patrons de se libérer de "l'optique du plein emploi", l'ensemble formant la matière d'un ILO.

- aperçu sur le chômage dans le monde : avec 22.000 chômeurs officiels secourus en Novembre, la FRANCE est sans doute le pays qui a été jusqu'ici le moins affecté par les difficultés économiques. On s'en rend compte en passant en revue les principaux pays du monde (grands et petits):

ETATS-UNIS.....	3.833.000	chômeurs inscrits en novembre
ITALIE	plus de 2 millions	actuellement, dont certains n'ont jamais trouvé d'embauche et ne bénéficient d'aucun secours.
GRANDS-BRETAGNE...	532.000	chômeurs totaux en novembre
JAPON	environ 500.000	chômeurs fin 1958
CANADA	440.000	chômeurs totaux à la mi-décembre
ALLEMAGNE	426.000	chômeurs inscrits en novembre
CHILI	150.000	en fin d'année.
PAYS-BAS	environ 100.000	chômeurs en JANVIER
AUTRICHE	83.000	
FINLANDE	80.000	
SUEDE	47.000	
NORVEGE	39.000	

sans compter le chômage non identifié et non secouru des régions agricoles de l'INDE (plusieurs millions) et d'ALGERIE, par exemple (plus de 600.000).

Au 1^o JANVIER 1959 il y avait dans la Seine 9.572 chômeurs secourus contre 5.200 au 1^o JANVIER 1958.

- un camarade travaillant dans une petite entreprise (400 salariés) qui fabrique des équipements pour l'industrie pétrolière, qui n'est aucunement touchée par la récession, a indiqué que tout récemment s'est posé, par le canal d'une question de retraite, le problème de l'affiliation à un syndicat; jusqu'à présent, aucune section syndicale n'avait pu être constituée dans l'entreprise, mais deux sections syndicales sont apparues : C.G.T. & F.O., qui ont groupé la presque totalité du personnel; cette situation semble due à un climat qui conduit les ouvriers à se regrouper, car ils sentent le besoin d'un organisme collectif de défense; ceci a d'ailleurs placé les camarades qui étaient sortis autrefois des syndicats, dans une position délicate.

- dans une entreprise de peinture de 5 à 600 salariés, des revendications de salaires ont été posées qui n'ont pas abouti; une certaine agitation s'est développée, impulsée semble-t-il par des syndiqués de la C.G.T.; chaque jour un bureau ou un atelier débraye et va en délégation à la direction, ce qui entraîne une grande confusion dans l'entreprise et gêne, de toute évidence, la direction.

- un camarade postier, par contre, souligne qu'il n'y a aucune action les postiers paraissent se réjouir de ce qui se passe dans l'industrie, car ils se sont souvent sentis isolés dans leurs luttes; il insiste particulièrement sur le fait que la disparition des heures supplémentaires amènera les salariés de l'industrie à prendre plus conscience de la défense réelle des salaires.

- aux raffineries de pétrole de DONGES, les agents de maîtrise ont réduit la production de 10 à 20% pour appuyer les revendications relatives à un relèvement de salaires et à l'amélioration des primes de raffinage. Des pourparlers auront lieu à PARIS, avec la direction générale des raffineries.

- en ITALIE, 13.000 ouvriers des usines sidérurgiques de SEMPIONE et MUSOCCO, font grève une journée, par solidarité avec les travailleurs des entreprises FRACCHI, dont la direction a décidé le licenciement de 250 d'entre eux.

- un article sur la législation ouvrière au GHANA figure en annexe.

II ALGERIE

Un bref échange de vues a lieu sur la situation actuelle en ALGERIE. Le F.L.N. revient à la tactique de guérillas ce qui tendrait à prouver qu'après une période de flottement, la population de nouveau soutient le F.L.N.; en effet cette forme de lutte n'est possible qu'avec un soutien généralisé de la population. Des efforts sont faits actuellement tant du côté F.L.N. que du côté gouvernemental pour parvenir à un modus-vivendi; des contacts importants ont été pris

et les deux parties semblent prêtes à faire des concessions importantes, par exemple pour le F.L.N. l'abandon du préalable de l'indépendance. Du côté gaulliste, la recherche d'une solution participe d'un effort systématique qui s'inscrit d'ailleurs dans la logique de la politique gouvernementale. L'armée, à court d'effectifs, s'est vue refuser les renforts qu'elle demandait. De toutes manières, il apparaît hors de question que la guerre puisse s'installer d'une façon permanente; de part et d'autre, les difficultés croîtront considérablement, ce qui ne pourrait que favoriser la recherche d'une solution, bien qu'on ne voit plus actuellement quels peuvent être les termes d'un accord.

Les attentats actuels en ALGERIE sont limités uniquement aux Français, et non contre les Arabes; l'entente M.N.A.-F.L.N. a d'ailleurs totalement fait cesser les attentats dans la métropole. MESSALI HADJ se trouve actuellement dans une position d'arbitre, entre tous les partis, et pourrait éventuellement jouer un certain rôle. De toutes manières, quelle que soit la solution qui interviendra en ALGERIE ses incidences politiques en FRANCE seront très importantes.

III PROCHAINS NUMEROS "d'ILO"

La date de la réunion élargie envisagée pour la mise au point d'un ILO sur la récession sera fixée à une prochaine réunion, les divergences qui avaient pu surgir précédemment ont été applanies.

Il est donné lecture d'un projet de bulletin consacré à la situation anglaise et notamment au mouvement et journal NEWS-LETTERS ce numéro d'ILO sortira incessamment.

IV TEXTE GENERAL

Un avant-projet de texte sera mis au point par un camarade et mis en circulation.

V BIBLIOGRAPHIE

Dans le N° de Février de LA NEF, Serge MALLET publie la seconde partie de son étude sur les rapports de production dans la raffinerie de la Caltex, en Girone. Il s'agit d'une unité de production hautement automatisée dans laquelle les conditions de travail et d'exploitation sont très différentes de celles que l'on rencontre dans les usines courantes. L'auteur étudie notamment comment les ouvriers se comportent dans cette nouvelle situation et quel nouveau type de lutte revendicative ils développent.

oooooooooooo

Suite de la lettre du camarade de province sur le Marché Commun:

Il est bien que le groupe publie toutes les informations qu'il peut pêcher sur les incidences économiques de l'accord, sur ses répercussions sociales, également. Mais je crois que le groupe doit se fixer une tâche de plus longue haleine et de plus grande portée.

Cette création du Marché Commun, de la petite Europe, doit amener un nivellement des conditions d'exploitation et d'existence du prolétariat des six pays intéressés.- nivellement par le bas, plutôt que par

le haut, étant donné le rapport de forces entre les classes. Un seul exemple: les 2 millions de chômeurs italiens ne pèseront plus seulement sur les salaires italiens, mais sur l'ensemble, même avant que l'application du M.C. en soit à la libre circulation de la main d'oeuvre. Mais ce nivellement par le bas, (par le haut, ou à une bonne moyenne) a un côté positif: la possibilité d'élargissement rapide et international des conflits de classe. Bref, essayons d'envisager ce qui peut être tiré de positif pour le mouvement révolutionnaire. Et traduisons cela en tâches.

Six pays, quatre langues, des organisations syndicales et politiques qui ne feront rien pour unifier les mouvements, mais tout pour les laisser disperser. Mais l'avant-garde peut aider. Aider les ouvriers de RENAULT ou SIMCA à entrer en liaison avec ceux de la FIAT ou de VOLKSWAGEN, ceux de la C.G.E. avec ceux de SIEMENS et de I.A.E.G., etc.. Nous avons des relations internationales, c'est le moment de s'en servir. Nos copains Hollandais ont sûrement des liaisons en ALLEMAGNE. Peut-être que nos amis italiens ont encore des copains en BELGIQUE.

A mon avis donc, il faudrait engager tout un travail international dans ce sens. Les résultats partiels peuvent être obtenus assez rapidement, j'en suis certain. Nous sommes en retard sur nous-mêmes mais à notre échelle de petits groupes, nous pouvons rapidement combler le retard, avec pas mal de pain sur la planche si nous voulons aider le prolétariat à s'unir contre un ennemi unique.

ooooo

Lettre du camarade du M.ROC:

Le N° 6 d'ILO est un peu mou. Les conséquences pour les ouvriers sont mal dégagées. Y aura-t-il de la part de ces super-syndicats (ex. les métallos après l'initiative allemande) une politique plus nette de collaboration avec les directions des monopoles dans le style américain? C'est vraisemblable mais il faudrait voir les tendances réelles de ces syndicats. Quant aux avantages sociaux il faut dire ce que cela recouvre. un ouvrier parisien transplanté à EVREUX, par exemple, avec sa petite bicoque et son petit jardin ou son appartement dans une quelconque "cité" nouvelle, c'est un gars neutralisé pour un certain temps. Enfin, ce Marché Commun, donne au patronat un ensemble de moyens de pression: menaces de la main d'oeuvre étrangère, des nouveaux venus des campagnes, etc... Comment alors se poseront les problèmes de la lutte ouvrière pour la gestion des entreprises?

Le 25 JANVIER, se sont tenus partout des congrès régionaux de L'ISTIQLAL, qui ont rejeté l'autorité du conseil Exécutif. Il y a donc deux partis: l'ancien ISTIQLAL qui garde tout l'appareil: comité exécutif, journaux, permanents du parti, et qui a peut être encore un certain contrôle sur quelques régions, parmi les paysans aisés du GHARB semble-t-il, et le nouveau ISTIQLAL qui a entraîné toute la base populaire, qui est encadré par "la gauche" de l'ISTIQLAL, et notamment les permanents de l'UM.T. et qui semble devoir regrouper de nombreux éléments de l'opposition: la base populaire du P.D.I. assez nombreuse dans les villes du Nord passe au néo-Istiqlal. Les dirigeants de ce parti sont "rationnalistes" teintés de marxisme, dirigistes et assez facilement "titistes"; mais leur base est beaucoup plus marquée par les idées traditionnelles: poids de la religion, respect du roi, aussi le roi a-t-il encore une assez large marge de manoeuvre, or il est évident qu'il subit actuellement ce gouvernement faute de mieux. En dépit des mesures dirigistes annoncées, je doute fort que la gauche puisse améliorer beaucoup la situation économique, elle risque de perdre le soutien populaire dont elle dispose d'ici quelques mois. D'autant plus que la droite de

l'Istiqlal encourage la formation de syndicats autonomes, détachés de l'U.M.T., en profitant du mécontentement de la base face à une bureaucratie particulièrement maladroite et brutale.

o o o o o o o

Nouvelles mesures de législation ouvrières au GHANA - les statuts du T.U.C. devront être approuvés par le Ministre du Travail.

Au mois de décembre des mesures de législation ouvrière importantes ont été ratifiées par le Parlement du Ghana. La proposition fut publiée le 6/12, présentée le 17/12 et ratifiée le 19/12.

Quelques points de la nouvelle législation sont les suivants:

Le T.U.C. du Ghana: Le T.U.C. sera établi par la loi pour agir "comme le représentant du mouvement syndical au Ghana et pour remplir les fonctions qui lui sont attribuées par cet acte". Il comprendra 24 syndicats inscrits et le ministre pourra en ajouter ou en rayer. Le T.U.C. est l'organisme auquel les syndicats doivent adresser leurs demandes de certificat les autorisant à entreprendre des négociations collectives. En attendant que les statuts du T.U.C. soient établis, le T.U.C. actuel ne pourra engager des dépenses de plus de £50 sans l'autorisation ministérielle. Tous les statuts du nouveau T.U.C. devront être approuvés par le ministre du Travail.

Dans le cas de mauvaise utilisation des fonds ou autre infraction des statuts du T.U.C. le Gouverneur général pourra confisquer les biens du T.U.C. Il en sera de même si "le Congrès (T.U.C.) a agi d'une manière qui ne contribue pas au bien public".

Syndicats certifiés: Une organisation devient certifiée pour entreprendre des négociations collectives en adressant une demande au ministre du travail par la voie du T.U.C. Le ministre s'assure que le syndicat est inscrit et qu'il organise non moins de 40% des ouvriers pour lesquels il demande l'autorisation de négocier. Ensuite, pourvu qu'il considère que la catégorie d'ouvriers en question constitue un groupe convenable pour des négociations collectives, le ministre fournit un certificat. Au cours de ce processus, il consulte aussi les employeurs. Une fois certifié le syndicat et les employeurs forment un comité dont les statuts et la procédure doivent être soumis au Ministre et approuvés par lui. Toutes les négociations doivent alors se poursuivre dans le cadre de ce comité qui traite uniquement de questions concernant "l'emploi ou le non-emploi, ou les termes de l'emploi, ou les conditions de travail, des travailleurs faisant partie du groupe décrit dans le certificat". La loi impose des amendes si l'un des deux partis refuse de négocier.

Syndicats non-certifiés: deux sortes de syndicats ne peuvent obtenir un certificat de négociation collective. Ce sont les syndicats qui ont moins de 40% de membres dans une catégorie qui peut constituer un groupe apte aux négociations collectives et ceux qui organisent des travailleurs au service du gouvernement national ou d'un gouvernement local, ainsi que les professeurs dans les écoles de l'Etat (c.a.d. les fonctionnaires).

Grèves et Lock-out: Lorsqu'il y a menace de conflit impliquant un syndicat certifié, des mesures d'arbitrage et de conciliation sont prévues.

Si la conciliation échoue, le ministre envoie un avis sommation aux partis. Cet avis donne son opinion sur les points en litige, leur demande s'ils acceptent l'arbitrage et les avertit que, au cas où l'un accepterait et l'autre refuserait, le ministre a le pouvoir d'imposer l'arbitrage. Lorsque le ministre a envoyé son avis, l'un ou l'autre des

deux partis, peut à son tour envoyer un avis au Ministre et à l'autre parti pour dire qu'il n'accepte pas l'arbitrage et que, à moins que le Ministre n'impose l'arbitrage dans un délai de 4 semaines, il a l'intention de déclarer la grève ou le lock-out.

Si le Ministre n'agit pas avant expiration de ce délai, la grève ou le lock-out peut légalement avoir lieu.

Sous la nouvelle législation, ceci est le seul moment où la grève devient légale, car un syndicat certifié ne peut encore donner l'ordre de grève avant que la procédure de conciliation ne soit épuisée et il ne peut plus donner l'ordre de grève au moment que le conflit a été soumis à l'arbitrage, qu'il y consente ou non.

Une grève ou un lock-out dans l'absence du certificat de négociations collectives est toujours illégal. Des sanctions peuvent être prises contre ceux qui déclarent ou provoquent une grève illégale, ou encouragent d'autres à y participer. Ces sanctions sont une amende de £ 25 ou un an de prison, ou les deux.

Cet article est la traduction d'un article paru dans l'hebdomadaire anglais " The Socialist Leader " ; il nous a paru un document intéressant sur le rôle que le gouvernement d'un Etat de formation récente peut assigner aux syndicats.

oooooooo

FIVES-LILLE

Un prochain numéro d'ILO devant contenir une étude sur les mouvements de FIVES-LILLE, nous ne donnons ci-après qu'un extrait d'un article paru dans la Vie-Française du 5/2/59:

..." Le licenciement de plus de 500 personnes à FIVES-LILLE et de 300 salariés à DENAIN pose un problème grave: celui du reclassement. Si l'on peut estimer qu'à DENAIN les choses seront plus faciles, il n'en est pas de même à LILLE où l'industrie métallurgique ne serait pas en mesure d'absorber de tels effectifs dans la situation actuelle. Dans cette affaire la bonne volonté de la Chambre Syndicale de la Métallurgie ne fait de doute. Mais elle ne dispose actuellement que de très faibles possibilités. Cela n'eut pas été le cas il y a un an ou deux, en période d'expansion. Et c'est pourquoi la décision prise par la Direction de FIVES-LILLE-CAIL, apparaît vraiment trop tardive.

" Tous ceux qui connaissent la situation de FIVES-LILLE savent depuis longtemps, que le problème d'une réorganisation de l'entreprise se pose. Depuis la Libération l'influence de la C.G.T. dans cette entreprise est considérable. Pour éviter des conflits, la Direction a souvent toléré un comportement et des méthodes qui eussent conduit rapidement d'autres entreprises moins puissantes à la faillite. Le moins qu'on puisse dire est que la gestion a été fort peu rigoureuse et le climat social souvent détestable. Depuis 15 ans, les grèves perlées, les grèves tournantes, l'absentéisme, ont pris dans cette affaire des proportions rarement atteintes ailleurs.

" La fusion des Ets CAIL avec la Cie FIVES-LILLE devait avoir pour conséquence inévitable des concentrations d'ateliers et des réductions de personnel. On a cru pouvoir retarder de quelques mois des décisions douloureuses. Le ralentissement des affaires les a rendues obligatoires sans nouveau délai.

" Les 500 personnes licenciées à FIVES sont réparties dans tous les services. Mais les compressions les plus sévères ont été effectuées parmi le personnel d'entretien et le personnel administratif. De l'avis de ceux qui connaissent bien l'entreprise, il s'agit d'une véritable réorganisation et non pas de licenciements arbitraires.

oooooooo